Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-050-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

N° 2020-050

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 10 Juillet 2020 à 16 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *38*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR (pouvoir à Mme ADLANI puis arrivé au point n° 2020-036), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON (parti au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VALLETON), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ (partie au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VERTÉ), M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-050) puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *1*

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND IRIBERRY

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-050-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES
Élection d'un représentant titulaire et de son suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association "Les Ateliers Protégés des Pays de France" (APPF).
Délibération n° 2020-050

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant qu'en 2003, l'Association du Pays de France et de l'Aulnoye (APFA) s'est vue dans l'obligation de séparer ses activités commerciales de ses activités médico-sociales (statuts juridiques différents). Une nouvelle association a donc été créée, dénommée les Ateliers Protégés des Pays de France "APPF" (qui assure désormais la gestion des Ateliers Protégés), l'APFA conservant la gestion des activités médico-sociales,

Considérant qu'afin de permettre la représentation de la Commune au sein de l'APPF, il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal et de son suppléant, étant précisé que le scrutin est secret, uninominal et s'effectue à la majorité absolue,

Ayant entendu son Rapporteur,

Le Maire, après avoir pris l'avis de son Conseil, ayant accepté,

Le Maire a proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à mains levées en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Délibérante a approuvé ce principe à l'unanimité (39 voix),

Après l'appel des candidatures,

Après en avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-050-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

11 ABSTENTIONS
28 VOIX POUR

DECIDE

Article Unique : D'élire Mme VAUBAN Maryline, représentant titulaire et M. JIAR Youssef, représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'association "Les Ateliers Protégés des Pays de France" (APPF).

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 10 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-050-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-050

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

RAPPORTEUR : Madame VAUBAN

OBJET : VIII - POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES
1 - Élection d'un représentant titulaire et de son suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association "Les Ateliers Protégés des Pays de France" (APPF).

En 2003, l'Association du Pays de France et de l'Aulnoye (APFA) s'est vue dans l'obligation de séparer ses activités commerciales de ses activités médico-sociales (statuts juridiques différents). Une nouvelle association a donc été créée, dénommée les Ateliers Protégés des Pays de France "APPF" (qui assure désormais la gestion des Ateliers Protégés), l'APFA conservant la gestion des activités médico-sociales.

CONCLUSION

Afin de permettre la représentation de la Commune au sein de l'Association "les Ateliers Protégés des Pays de France" (APPF), il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et de son suppléant du Conseil Municipal, étant précisé que le scrutin est secret, uninominal et s'effectue à la majorité absolue.